

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N°11 du 1<sup>er</sup> mai 2007  
concernant  
Une demande de crédit d'investissement de fr. 261'000.- pour le  
remplacement d'une conduite de gaz et de divers composants  
électromécaniques à la STEP**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 29 mai 2007 à la STEP. Elle était composée de Mmes Carp Catherine, Joseph Rachel et MM. Baragano Martin, Cochand Quentin, Gafner Pascal, Subramaniam Gnanaseelan, Vuagniaux Thierry, Wulliamoz Jérôme et du soussigné premier membre et rapporteur

Elle était accompagnée de MM. Burkhard Marc-André, Municipal, Rosselet Sandro, Chef STE et Pürro Marcel, responsable de la STEP. La commission les remercie pour la visite et les nombreuses explications fournies. La plupart des membres de la commission ne connaissant pas cet endroit stratégique de notre ville, une visite des lieux s'imposait, surtout pour comprendre la nécessité des trois demandes faites dans le préavis.

**1. Remplacement de la conduite à gaz entre le digesteur/stockeur et le gazomètre**

Celle-ci a été installée en 1982 (une petite partie refaite en 1996) et, avec le temps, s'est affaissée en plusieurs endroits, ce qui empêche le passage normal du gaz. Cette constatation nous permet de dire que les travaux demandés sont nécessaires et permettront une économie substantielle.

Pour ceux-ci, ce n'est pas le STE qui sera à l'ouvrage car la profondeur maximum de 3,5 m., le blindage et le pompage nécessitent du matériel spécifique. Un appel d'offres aux entreprises régionales a été fait sur invitation. Pour les injections, il s'agit de rendre étanche la base du gazomètre en propulsant un composé synthétique de résine aux endroits voulus. La fouille, avec une pente de 2% et la pose des tuyaux se feront à côté de ceux existants, ce qui permettra au moment du branchement, de ne pas perturber trop longtemps le fonctionnement de cette installation.

**2. Pompes pour le dosage du chlorure ferrique dans les bassins de décantation**

Comme expliqué dans le préavis, ce groupe de pompes n'est plus adapté et plus adaptable à la situation, En effet, pour optimiser le fonctionnement lors des phases jours et nuits - week-end, une batterie de nouvelle génération avec toutes les sécurités et précisions de dosage est nécessaire. En plus, elle pourra être pilotée à distance. L'ensemble de ces appareils sera monté sur un tableau à l'usine, ce qui permettra, pour la mise en place à la STEP, de n'arrêter l'installation qu'une journée.

**3. Remplacement de la pompe pluie no 5 de la station de relèvement entrée STEP**

Cette pompe cinquantenaire, qui est la dernière apparente, travaille en cascade avec d'autres en cas de surplus d'eau venant surtout d'orages, mérite sa mise à la retraite. En effet, ce modèle n'est plus fabriqué et il n'y a plus de pièces de rechange. Il sera remplacé par une pompe immergée de nouvelle génération. Pour la fourniture des

tubes, ceux-ci sont en acier avec une protection intérieure et extérieure en 2 composants, soit de l'époxi.

### **Conclusion**

Pour permettre à la STEP de suivre l'évolution technique et démographique, de continuer à améliorer les performances de ces installations dans l'optique du développement durable et aussi de pouvoir relever les défis du futur, par exemple micro-polluants provenant des médicaments, la commission à l'unanimité de ses membres, vous demandent d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis no 11 tels que présentés par la Municipalité.

Pour la Commission, le Rapporteur :

Jacques Fivaz